

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

L'unité d'enseignement Langues étrangères 4 vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes :

- s'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
- Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe
- Mobiliser les savoirs et les savoir-faire propres à l'administration et aux services publics
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Maîtrise de la langue française.
Pour l'espagnol : avoir atteint le niveau A1.2 du Cadre Européen Commun de Référence
Pour néerlandais/anglais : avoir atteint le niveau A2.2 du Cadre Européen Commun de Référence

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

L'étudiant sera capable de :

Néerlandais/anglais

°Communiquer oralement et par écrit, formuler une opinion, émettre un avis et soutenir une argumentation.

- Identifier et utiliser les outils les mieux adaptés à une communication orientée vers les usagers du service public
- Assumer le rôle d'intermédiaire et de facilitateur entre l'organisation et le public.
- Intégrer et s'adapter aux nouvelles techniques de communication.
- S'exprimer par oral et par écrit dans un langage simple mais clair sur les thématiques abordées en classe.

En néerlandais et en anglais, l'étudiant atteindra le niveau B.1.1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

A cette fin, l'étudiant abordera les éléments suivants :

En néerlandais :

- La compréhension à la lecture et exercices de synthèse suivis d'une présentation orale
- La présentation orale de textes liés à la spécialisation
- L'acquisition d'un vocabulaire technique par la traduction de textes administratifs et juridiques
- La présentation de deux cours de droit administratif

En anglais :

- L'élargissement du vocabulaire tant général que juridique et administratif grâce à des exercices
- La mise en pratique de l'aspect communicationnel par de nombreux exercices :
 - d'expression orale (présentations, discussions, débats)
 - d'expression écrite (rédaction de petits textes explicatifs, de commentaires, de descriptions, etc.)
 - de compréhension à la lecture (lecture de contrats, de textes juridiques, etc.)
 - de compréhension à l'audition
- La grammaire fonctionnelle avec des exercices en fonction des besoins propres de chaque étudiant.

En espagnol :

- L'approfondissement de l'étude de l'espagnol de base (morphologie, syntaxe) et tout spécialement de la conjugaison.
 - L'enrichissement du vocabulaire de base
 - L'approche de l'espagnol des affaires
 - De nombreux exercices de communication orale et écrite
 - De nombreux exercices de compréhension orale et écrite
 - La lecture d'un roman court en espagnol

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Pour chacune de ces activités, l'enseignement est interactif et de ce fait requiert la présence des étudiants. Une participation de l'étudiant peut être prise en compte dans l'évaluation finale. Les modalités en sont expliquées le cas échéant par le biais d'un contrat didactique.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

En néerlandais : - examen écrit (50 %) et oral (50 %) en juin et septembre

En anglais : - examen écrit et oral en juin et septembre

+ Évaluation continue (interrogations en cours d'année, test oral sur le reading portfolio, travaux ponctuels : les modalités de ces évaluations sont communiquées dans le contrat didactique)

En espagnol : - examen écrit et oral en juin et septembre

Des interrogations dispensatoires peuvent avoir lieu en cours d'année : les étudiants sont tenus de s'informer.

La pondération pour chacune des activités d'enseignement est la suivante :

- Néerlandais/ espagnol : 3 ECTS

- Anglais : 2 ECTS

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

Au terme des activités d'apprentissage de l'UE Langues étrangères 4, l'étudiant sera capable de :

- AA1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise ou de l'institution
- AA6 Communiquer tant oralement que par écrit en français, en néerlandais et dans une autre langue de européenne
- AA7 Formuler une opinion, émettre un avis et soutenir une argumentation
- AA8 Identifier et utiliser les outils les mieux adaptés à une communication orientée vers les usagers des services publics
- AA9 Assumer le rôle d'intermédiaire et de facilitateur entre l'organisation et le public
- AA12 Collecter, organiser et utiliser les informations issues de source d'informations diverses
- AA16 Interpréter les données et les intégrer dans une réflexion relative à la problématique juridique, sociale, économique et éthique.

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

En néerlandais : Grammaire illustrée du néerlandais –Gaston Rosen – Dictionnaire traductif : Robert/Van Dale
Des articles de presse, brochures et dépliant provenant des communes (langage administratif)

En anglais : English for Legal Professionals – Andrew Frost
Dictionnaire traductif : Robert & Collins
Essential Grammar in use – Elementary – Raymond Murphy (CD-rom included)

En espagnol ressource obligatoire = Syllabus sur icampus